



Délégation
territoriale du
Thiernois

Commune de COURPIERE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

PRÉSENTATION – DECLENCHEMENT DU PLAN DE SECOURS

LE PLAN DE SECOURS COMMUNAL PEUT ETRE DECLENCHE :

→ **De la propre initiative du Maire ou son représentant désigné**, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement. ***Il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale***

(Modèle page suivante)

→ **A la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).



Délégation
territoriale du
Thiernois

Commune de COURPIERE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

**Modèle enregistré sur :
T/PCS/Déclenchement du PCS / MAJ
2014/Modèle information Préfecture
déclenchement PCS**

(MODELE) INFORMATION

Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde de Courpière.

Monsieur le Préfet,

Compte-tenu des risques XXX sur Courpière, je vous informe que je déclenche le Plan Communal de Sauvegarde ce jour à XXX heures, et que je mets en place un PC de crise, en mairie, salle des Commissions (04.73.53.28.16).

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le XXX à XXX heures.

Le Maire,

Christiane SAMSON

Destinataires :

Préfecture
Sous-Préfecture
Commandant opérationnel du SDIS
Brigade de Gendarmerie



Délégation
territoriale du
Thiernois

Commune de COURPIÈRE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

PRÉSENTATION – MISE EN PLACE DU PC DE CRISE

Le Maire décide de la mise en place du PC de crise, après concertation, il communique sa décision :

- Au Sous-Préfet et Préfet (voir modèle page précédente)
- Au commandant opérationnel du SDIS
- A la Brigade de Gendarmerie de Courpière
- A la direction générale de la Mairie

Le PC de crise est installé **en Mairie au 1^{er} étage en salle des commissions. Tél. : 04.73.53.28.16**

Le PC de crise est composé :

- Du Maire ou de son représentant
- De l'Officier de Commandement du SDIS
- Du Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Courpière
- Du Directeur Général des Services ou du Directeur Général Adjoint
- Du responsable des Services Techniques de la Mairie
- Du référant communication

L'ensemble des cartographies est mis à disposition du PC de Crise.

Les moyens de communication sont assurés par le poste fixe du poste de commandement et par les téléphones portables des différents responsables.

ATTENTION : une réunion de crise est organisée chaque matin sous l'autorité du Maire, pour faire le point sur l'évolution de la situation.



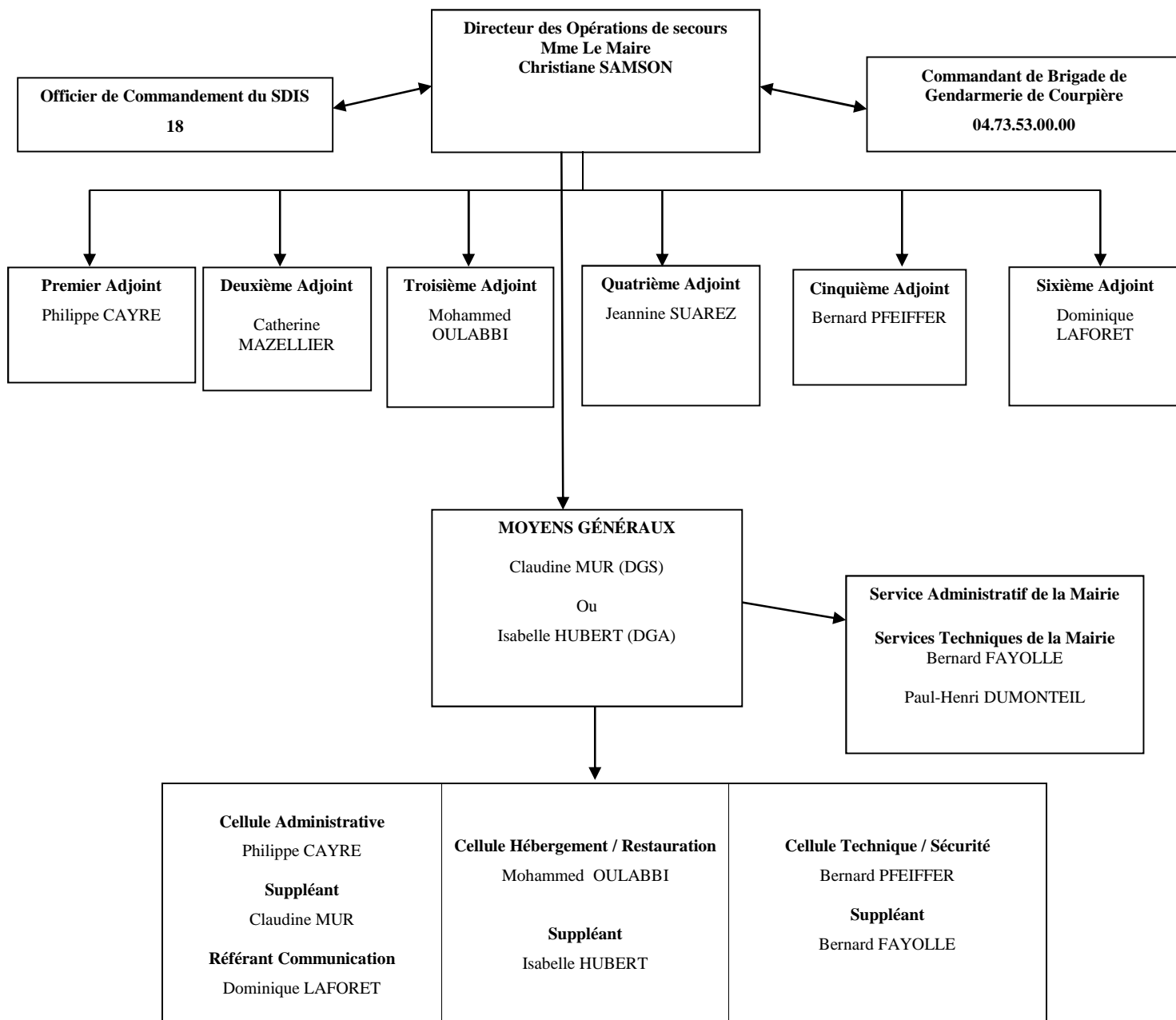
Délégation
territoriale du
Thiernois

Commune de COURPIERE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

PRESENTATION DE LA COMPOSITION DE LA CELLULE DE CRISE DE COURPIERE

Poste de commandement :

- Mairie - 1^{er} étage - Salle des commissions - 04.73.53.28.16





Délégation
territoriale du
Thiernois

Commune de COURPIERE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

PRESENTATION - DISSOLUTION DU PC DE CRISE

Le PC de crise est dissout sur décision du Maire.

En principe, la dissolution intervient dès la levée de l'alerte mais peut être différée si les dommages nécessitent des interventions au-delà.

L'information est relayée en Sous-préfecture.

Dès la dissolution du PC de crise, la gestion des interventions est réalisée de façon autonome par chaque service.

Une permanence peut être maintenue, si nécessaire, pour assurer un soutien psychologique aux victimes ou pour apporter une aide matérielle à la confection des dossiers de déclarations aux assurances.